



CAPD du 29 mars 2022 : déclaration du SNUDI-FO 95

Madame la directrice académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Le président-candidat Macron a dévoilé son programme concernant les enseignants et l'Ecole publique. Il se place dans la droite ligne des mesures de son ministre Blanquer que les personnels subissent depuis cinq ans !

Rappelons tout d'abord que la loi Rilhac, au moment où le corps des IEN est amené à disparaître en 2023, accorde désormais aux directeurs une « *délégation de compétences de l'autorité académique* », une « *autorité fonctionnelle* » et les contraint d'appliquer les décisions du conseil d'école.

D'autre part, dans le cadre de l'expérimentation lancée à Marseille par le président lui-même, ce sont aujourd'hui 59 écoles où les directeurs siègent au sein d'une commission chargée de recruter les adjoints via des postes à profil. Cette expérimentation est mise en place en dépit d'une farouche résistance des personnels, plus de 100 écoles ayant contresigné un appel à refuser l'expérimentation. D'ailleurs, alors que cette expérimentation ne devait à l'origine concerner que des écoles en REP+, 26 écoles sur les 59 ne relèvent finalement pas de ce dispositif !

Cette autonomie des écoles, cette territorialisation, le président-candidat entend la mener à son terme s'il brigue un second mandat.

Et, alors que le ministre Blanquer tente de mettre en place les **évaluations d'école**, avec une « *évaluation externe* » et une auto-évaluation à laquelle pourraient participer outre les enseignants dans un exercice inacceptable d'auto-flagellation, les parents, les élèves, le maire et le directeur du périscolaire dans le cadre du PEdT, le président-candidat entend pousser cette logique bien plus loin. Dans son discours du 17 mars, il déclare : « *On sait bien que dans une école on va avoir un professeur qui va changer les résultats des élèves et un autre non. On doit se donner les moyens de le mesurer. Cette transparence est bonne. Je veux la généraliser.* »

Dans les écoles, Covid19 ou pas, le **non-remplacement des enseignants absents est devenu la norme**... Lors d'une audience le 18 mars avec un représentant du

ministre, la FNEC FP-FO a d'ailleurs reçu une fin de non-recevoir à sa demande de ré-abondement des listes complémentaires de manière à recruter dès maintenant des personnels sous statut.

Enfin, le fait que le **pouvoir d'achat des fonctionnaires**, et donc des enseignants, ait chuté de 22% depuis 2000, et que le point d'indice soit bloqué quasiment sans interruption depuis 2010 ne semble pas émouvoir le président-candidat. Il annonce en effet qu' « *une augmentation générale, c'est selon moi, une mauvaise option* ». Son credo : « *On va payer mieux ceux qui sont prêts à faire plus d'efforts* ». « *J'assume plusieurs systèmes de rémunération car ils (les enseignants) ne font pas tous la même chose. Vous avez des enseignants qui pendant le Covid se sont occupés de leurs élèves et des enseignants qui ont disparu* ».

Ce mépris et cette provocation supplémentaires ne peuvent faire oublier l'incurie gouvernementale ! Qui a disparu pendant le Covid en refusant des recrutements supplémentaires en urgence ? Qui a disparu pendant le Covid en n'accordant pas les mesures de protection nécessaires aux personnels ? Qui a disparu pendant le Covid en restant indifférent à la pagaille engendrée par les protocoles inapplicables ?

Il rajoute : « *On propose un pacte aux enseignants : on vous demande de nouvelles missions qu'on est prêts à mieux payer comme le remplacement des profs absents, ça doit être une obligation, le suivi individualisé des élèves, l'accompagnement sur le temps périscolaire.* » et les enseignants d'être invités à s'engager dans les associations gérant le périscolaire pour obtenir une rémunération supplémentaire...

Quant à l'annonce de la **retraire à 65 ans**, pour les enseignants comme pour les autres salariés, inacceptable d'autant plus qu'avec la réforme de la masterisation et la réforme Blanquer des concours, les enseignants sont titularisés de plus en plus tard...

La CAPD est réunie seulement pour la première fois durant cette année scolaire. Cela nous rappelle les conséquences désastreuses de la loi de la transformation de la fonction publique de 2019.

Concernant le **mouvement interdépartemental**, le 9 mars, dans le Val d'Oise, seuls 12,6% des participants aux permutations informatisées ont obtenu satisfaction. La pénurie de postes organisée par le ministère et les politiques d'austérité aboutissent donc plus que jamais à une remise en cause du droit à la mutation pour les personnels. A l'issue de ces résultats, de nombreux personnels se retrouvent dans des situations personnelles et/ou familiales extrêmement difficiles. D'autant plus qu'avec la loi de 2019 dont le SNUDI-FO revendique l'abrogation, l'ensemble des résultats n'est plus transmis aux organisations syndicales, et ceux-ci sont donc placés sous le sceau de l'opacité la

plus totale ! Le SNUDI FO soutient tous les collègues qui le mandatent pour défendre leur recours ainsi que leur dossier d'ineat-exeat.

Concernant le **mouvement intra**, le serveur ouvre à la fin de la semaine avec des règles fortement modifiées cette année, notamment concernant les barèmes. La volonté affichée du rectorat de « simplifier », « harmoniser » les règles entre les 4 départements de notre académie se traduit le plus souvent par une remise en cause des droits. Et, dans tous les cas, c'est le développement d'un mouvement opaque, sans contrôle des représentants des personnels et dans toujours plus d'incompréhension des collègues participants.

Concernant l'**accueil des enfants ukrainiens dans les écoles**, personne ne remettra en cause le fait que cela soit une nécessité. Mais, concrètement, quels moyens supplémentaires sont donnés aux écoles ? Nos collègues sont démunis : exemple d'un enseignant de CM2 en REP avec déjà 25 élèves (dont certains en grande difficulté, d'autres allophones ...) qui accueille cette semaine un élève (qui ne parle ni français ni anglais). Sur le papier, une collègue UPE2A est prévue mais elle est déjà débordée par toutes les autres situations. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres situations mais qui est symptomatique de la logique de demander toujours plus d'effort aux personnels sans moyen supplémentaire accordé.

Pour conclure, avec sa fédération, le SNUDI-FO réaffirme toutes ses revendications qu'elle fera valoir sans relâche avant, pendant et après les élections :

- Abandon de la loi Rilhac et de l'expérimentation marseillaise ! Stop à la territorialisation de l'Ecole !
- Arrêt des évaluations d'école et de la logique managériale de PPCR et du Grenelle !
- Arrêt des fermetures de classes ! Ouvertures de toutes les classes et de tous les postes nécessaires ! Recrutement immédiat de personnels sous statut !
- Augmentation de la valeur du point d'indice de 22% ! Augmentation immédiate indiciaire de 183€ nets mensuels pour tous les personnels !
- Aucun nouveau recul de l'âge de départ à la retraite ! Abrogation de toutes les lois s'étant attaquées à nos retraites (Fillon-Chirac 2003, Woerth-Sarkozy 2010, Ayrault-Hollande 2013...) !